

**COMMUNE  
DU  
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN  
Tél 04 50 27 50 77  
Fax 04 50 27 54 10  
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le quatorze avril deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers votants : 11  
Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

**Présents** : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Denis ZUCCONE.

**Absente (excusée)** : Mireille TISSOT-ROSSET

Denis ZUCCONE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Cession à la commune de la propriété de la SAFER au lieu-dit Banderelle. DEL\_04282023**

Monsieur le Maire explique que la SAFER propose de céder à la commune sa propriété constituée des parcelles section B n°1666, 2334, 2344 et 2345 situées aux lieux-dits Coeurée, Banderelle et Les Provards d'une contenance totale de 49 ares 19 centiares.

Le prix demandé est de 5.210,00 € H.T. (frais d'acte en sus). Il sera nécessaire de régler en plus les frais d'intervention de la SAFER estimés à 1.680 € T.T.C (dont 280 € de TVA).

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété de la SAFER située aux lieux-dits Coeurée, Banderelle et Les Provards d'une contenance totale de 49 ares 19 centiares au prix de 5.210 euros hors taxes (frais d'acte et frais d'intervention SAFER de 1.680 € TTC en sus) et constituée des parcelles section B n°1666, 2334, 2344 et 2345.
- **ACCEPTE** de payer tous les frais afférents à cette cession.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

**Le quatorze avril deux mille vingt-trois.**

Le Maire,  
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,  
Denis ZUCCONE



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 28/04/2023

- de sa publication le 28/04/2023

Le Maire,  
Franck PACCARD

